



Bruxelles, le 14.3.2018
COM(2018) 91 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU
CONSEIL**

Deuxième rapport annuel sur la facilité en faveur des réfugiés en Turquie

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 La Turquie et la crise des réfugiés.....	3
1.2 Réaction de l'UE à la crise et mise en place de la facilité	4
2. Fonctionnement de la facilité	5
3. Capacité financière, durée et nature du financement.....	6
4. Mise en œuvre de la facilité	7
4.1 Aide humanitaire	8
4.2 Aide non humanitaire	9
5. Suivi & évaluation et audit	12
5.1 Suivi & évaluation.....	12
5.2 Audit.....	13
6. Communication et visibilité	13
7. Conclusions et étapes suivantes.....	14

1. Introduction

En vertu de l'article 8, paragraphe 1, de la décision de la Commission du 24 novembre 2015¹ relative à la coordination des actions de l'Union et des États membres au moyen d'un mécanisme de coordination (ci-après la «décision»), la Commission tient le Parlement européen et le Conseil régulièrement informés de la mise en œuvre de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie (ci-après la «facilité»). L'article 8, paragraphe 2, de la décision dispose que la Commission fait rapport annuellement au Parlement européen et au Conseil sur la mise en œuvre de la facilité. Le premier rapport annuel sur la facilité a été publié en mars 2017. Il décrivait le fonctionnement de la facilité, les premières actions entreprises en vue de sa mise en œuvre, le suivi, le système d'évaluation, ainsi que les activités de communication y afférentes.

1.1 La Turquie et la crise des réfugiés

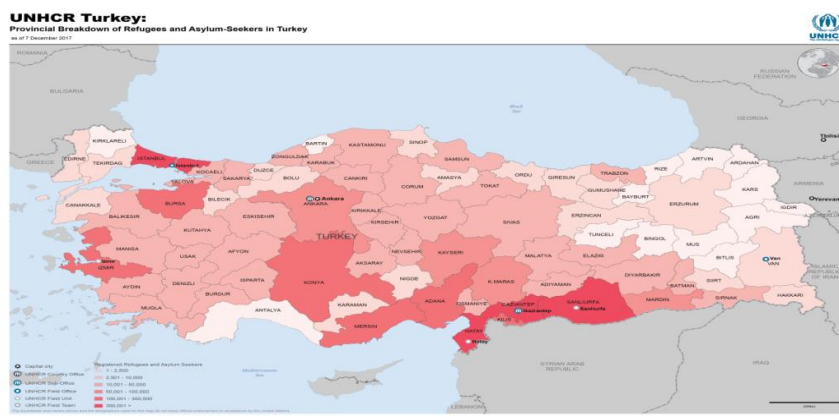
En raison de sa situation géographique, la Turquie est l'un des principaux pays d'accueil et de transit pour les réfugiés et les migrants. À la suite d'un afflux sans précédent de personnes dû principalement aux conflits sévissant en Syrie et en Iraq, le pays héberge le nombre le plus élevé au monde de réfugiés et de migrants, soit plus de 3,8 millions de personnes, dont 3,5 millions de réfugiés syriens enregistrés², desquels moins de 7 % résident dans les 21 camps mis en place par le gouvernement turc, et plus de 300 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés provenant essentiellement d'Iraq, d'Afghanistan, d'Iran et de Somalie³. Une ventilation des réfugiés et des demandeurs d'asile par province peut être consultée sur la carte en page 3⁴. Cet afflux a eu une incidence considérable sur les communautés d'accueil. La Turquie continue de fournir des efforts louables en termes d'accueil, de soutien et d'hébergement d'un nombre important de réfugiés et de migrants.

¹ Décision C(2015) 9500 de la Commission du 24 novembre 2015 relative à la coordination des actions de l'Union et des États membres au moyen d'un mécanisme de coordination - la facilité pour la Turquie en faveur des réfugiés, telle que modifiée par la décision C(2016) 855 de la Commission du 10 février 2016.

² 3 506 532 «Syriens sous protection temporaire» étaient enregistrés au 8 février 2018, source: direction générale turque chargée de la gestion des migrations: http://www.goc.gov.tr/icerik6/temporary-protection_915_1024_4748_icerik

³ L'une des spécificités du régime d'asile turc réside dans le fait que le pays a signé le protocole de New York de 1967 à la convention de Genève de 1951 moyennant une réserve. En conséquence, la grande majorité des réfugiés en Turquie ne peuvent prétendre qu'au statut de «réfugié conditionnel» - et non à celui de réfugié à part entière - qui, s'il est accordé, limite le séjour dans le pays du réfugié reconnu jusqu'à sa «réinstallation dans un pays tiers».

⁴ Sources: Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et direction générale turque chargée de la gestion des migrations, auteur: Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, chiffres au 7 décembre 2017. Les désignations employées et la présentation du contenu sur cette carte n'expriment en aucun cas l'avis de l'Union européenne au sujet du statut juridique de pays, de territoires, de villes ou de zones ou de leurs autorités, ni au sujet de la délimitation de leurs frontières ou de leurs limites.



1.2 Réaction de l'UE à la crise et mise en place de la facilité

En 2015, l'Union européenne et ses États membres ont décidé de renforcer leur engagement politique et financier à l'appui des efforts déployés par la Turquie pour accueillir des réfugiés. L'Union européenne et la Turquie se sont accordées, dans le cadre des déclarations UE-Turquie des 29 novembre 2015 et 18 mars 2016⁵, sur une coopération globale fondée sur une responsabilité commune ainsi que sur des engagements mutuels et leur mise en oeuvre. La réunion des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE avec la Turquie, le 29 novembre 2015, a donné le coup d'envoi du plan d'action commun UE-Turquie⁶ destiné à aider cette dernière à gérer les conséquences du conflit syrien.

En réaction à l'appel à la mobilisation de fonds supplémentaires substantiels, lancé par les États membres, pour aider les réfugiés en Turquie, la Commission a décidé, le 24 novembre 2015, de mettre sur pied la facilité en faveur des réfugiés en Turquie⁷. La facilité est un mécanisme visant à coordonner la mobilisation de ressources provenant à la fois du budget de l'UE et de contributions supplémentaires des États membres intégrées dans le budget de l'UE en tant que recettes affectées externes, d'un montant total de 3 000 000 000 EUR pour la période 2016-2017⁸.

Cette contribution vient compléter et gonfler considérablement les financements déjà prévus au titre des programmes nationaux dans le cadre du fonds fiduciaire régional de l'Union européenne en réponse à la crise syrienne⁹ (fonds fiduciaire de l'UE), de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme et de l'instrument d'aide de préadhésion, qui ont permis d'accorder la priorité aux travaux relatifs aux réfugiés menés avec les partenaires clés.

La mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016 (ci-après la «déclaration») a joué un rôle majeur au cours de l'année 2017 en contribuant à ce que le problème migratoire soit traité efficacement et conjointement par l'UE et par la Turquie. La déclaration continue de donner des résultats concrets en ce qui concerne la réduction du nombre de traversées

⁵ <http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/international-summit/2015/11/29/>;

<http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/03/18/eu-turkey-statement/>

⁶ [http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-15-5860 fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-5860_fr.htm)

⁷ Décision de la Commission C(2016) 60/03 du 10 février 2016 relative à la facilité en faveur des réfugiés en Turquie, modifiant la décision C(2015) 9500 du 24 novembre 2015.

⁸ Depuis 2011, l'UE et les États membres ont mobilisé ensemble près de 10 400 000 000 EUR en réaction à la crise syrienne, dont 4 800 000 000 EUR provenant du budget de l'UE.

⁹ https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/neighbourhood/countries/syria/madad_en

clandestines et dangereuses et le sauvetage de vies dans la mer Égée. Au total, ce sont 41 720 migrants qui sont arrivés sur le territoire de l'UE via la route de la Méditerranée orientale en 2017, contre 182 227 en 2016. Le nombre de décès en mer a diminué de manière significative, 62 personnes ayant perdu la vie en mer en 2017, contre 434 en 2016.

Les réinstallations dans l'UE à partir de la Turquie se poursuivent à un rythme accéléré; du 4 avril 2016 au 14 février 2018, 12 170 réfugiés syriens ont été réinstallés en Europe depuis la Turquie¹⁰. Le programme d'admission humanitaire volontaire devrait, quant à lui, être activé, les instructions permanentes ayant été adoptées par les États membres en décembre 2017. Tous les éléments et toutes les conditions sont désormais en place pour une telle activation, ainsi que cela a été exposé dans la déclaration UE-Turquie. Cette activation garantira la poursuite des réinstallations et fournira une solution alternative sûre et légale à la migration irrégulière vers l'UE.

La mise en œuvre complète et durable de la déclaration requiert des efforts constants et une volonté politique de toutes les parties.

2. Fonctionnement de la facilité

La facilité est un mécanisme de coordination qui permet une mobilisation rapide, efficace et efficiente de l'aide de l'UE en faveur des réfugiés en Turquie. Elle garantit la mobilisation optimale des instruments de financement dont l'UE dispose, que ce soit pour l'aide humanitaire ou non humanitaire, en vue de répondre de manière coordonnée et complète aux besoins des réfugiés et des communautés qui les accueillent¹¹.

Le comité directeur de la facilité fournit des orientations stratégiques sur les priorités générales, le type d'actions à soutenir, les montants à affecter et les instruments de financement à mobiliser, ainsi que, s'il y a lieu, sur les conditions relatives à la mise en œuvre, par la Turquie, de ses engagements au titre du plan d'action commun UE-Turquie¹². Au cours de la deuxième année de mise en œuvre de la facilité, le comité directeur s'est réuni à quatre reprises, les 12 janvier, 31 mars, 28 juin et 8 novembre 2017. La Commission a convoqué la neuvième réunion du comité directeur le 9 mars 2018, tandis que la prochaine réunion est prévue dans le courant du printemps 2018.

Les grands principes qui guident la mise en œuvre de la facilité sont la rapidité, l'efficacité et l'efficacé, dans le respect d'une bonne gestion financière. La pérennité des interventions au titre de la facilité importe également, tout comme l'appropriation partagée avec les autorités turques. Les domaines sur lesquels l'aide au titre de la facilité doit porter en priorité ont été définis sur la base d'une évaluation détaillée et indépendante des besoins¹³, une attention particulière ayant été accordée aux groupes vulnérables.

La facilité coordonne des fonds provenant des instruments de financement de l'action extérieure ci-après: le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil concernant l'aide humanitaire¹⁴, l'instrument européen de voisinage¹⁵, l'instrument de financement de la coopération au

¹⁰ Source: service d'appui à la réforme structurelle.

¹¹ Décision C(2015) 9500 de la Commission du 24 novembre 2015, article 2 – Objectifs de la facilité.

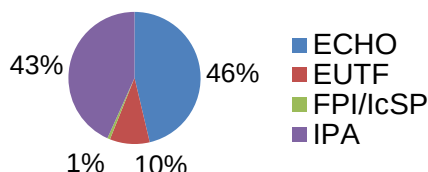
¹² Voir l'article 5, paragraphe 1, de la décision C(2015) 9500 de la Commission, modifiée par la décision C(2016) 855 de la Commission.

¹³ http://www.avrupa.info.tr/fileadmin/Content/2016_April/160804_NA_report_FINAL_VERSION.pdf

¹⁴ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1.

¹⁵ Règlement (UE) n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument européen de voisinage (JO L 77 du 15.3.2014, p. 27).

développement¹⁶, l'instrument d'aide de préadhésion¹⁷ et l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix¹⁸. Les mesures à financer sur le budget de l'Union sont mises en œuvre conformément à la réglementation financière de l'UE, ce qui englobe à la fois la gestion directe et indirecte et fait intervenir le fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne. La ventilation des projets menés au titre de la facilité par instrument de l'UE¹⁹ s'établit comme suit:



La mise en œuvre de l'aide est subordonnée au strict respect, par la Turquie, des engagements figurant dans le plan d'action commun UE-Turquie et dans les déclarations UE-Turquie du 29 novembre 2015 et du 18 mars 2016.

3. Capacité financière, durée et nature du financement

Le budget total coordonné par la facilité s'élève à 3 000 000 000 EUR sur la période 2016-2017. Il comprend 1 000 000 000 EUR provenant du budget de l'UE et 2 000 000 000 EUR provenant des fonds versés par les États membres de l'UE²⁰. Les contributions des États membres sont versées directement au budget général de l'UE sous la forme de recettes affectées externes conformément à l'article 21, paragraphe 2, point b), du règlement financier et affectées aux lignes budgétaires de l'instrument d'aide de préadhésion et de l'aide humanitaire. Sur le milliard provenant du budget de l'UE, 250 000 000 EUR ont été mobilisés en 2016 et 750 000 000 EUR en 2017.

Les États membres ont versé 677 000 000 EUR à la facilité en 2016 et 847 000 000 en 2017, dont 1 332 000 000 EUR, soit quelque 87 %, avaient été décaissés à la fin de l'année 2017²¹. Pour 2018 et 2019, les États membres verseront respectivement 396 000 000 EUR et 80 000 000 EUR.

À la fin de 2016, et à la suite des discussions menées lors de la quatrième réunion du comité directeur et au sein du Comité des représentants permanents des gouvernements des États membres de l'Union européenne, le délai pour les paiements finaux au titre de la facilité, fixé à la fin de 2019, a été prolongé jusqu'à la fin de 2021 pour des raisons techniques, afin de

¹⁶ Règlement (UE) n° 233/2014 du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument de financement de la coopération au développement (JO L 77 du 15.3.2014, p. 44).

¹⁷ Règlement (UE) n° 231/2014 du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument d'aide de préadhésion (JO L 77 du 15.3.2014, p. 11).

¹⁸ Règlement (UE) n° 230/2014 du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument contribuant à la stabilité et à la paix (JO L 77 du 15.3.2014, p. 1).

¹⁹ Les contributions au titre de l'instrument européen de voisinage et de l'instrument de financement de la coopération au développement ont été respectivement transférées vers l'instrument d'aide de préadhésion et le fonds fiduciaire de l'UE et mises en œuvre dans le cadre de ces derniers.

²⁰ La répartition complète des contributions des États membres est disponible à l'adresse suivante: <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/02/03-refugee-facility-for-turkey/>.

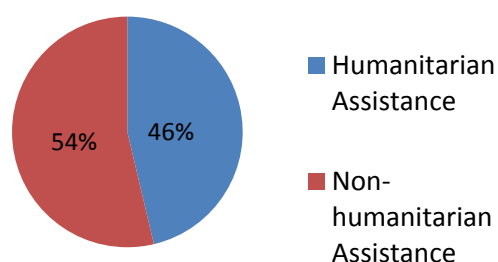
²¹ En tant que recettes affectées externes, les contributions qui n'ont pas été mises en œuvre au cours d'un exercice donné sont automatiquement reportées à l'exercice suivant tant que l'action à laquelle elles ont été affectées est en cours d'exécution.

permettre la signature de certains contrats à plus long terme prévus par la mesure spéciale adoptée en juillet 2016. Cette prolongation n'aura pas d'incidence négative sur la mise en œuvre des actions concernées. Elle n'aura pas non plus d'effet sur le calendrier des versements des États membres ou de la Commission à la facilité.

Le rythme auquel les États membres versent leurs contributions à la facilité se rapproche de façon satisfaisante de celui des décaissements effectués à *partir de* la facilité et financés par ces contributions.

4. Mise en œuvre de la facilité

La mise en œuvre de la facilité s'articule en deux volets, un volet «aide humanitaire» et un volet «aide non humanitaire», respectivement dotés d'un budget approximatif de 1 400 000 000 EUR et de 1 600 000 000 EUR.



L'aide humanitaire soutient les réfugiés les plus vulnérables et d'autres personnes en situation préoccupante en leur apportant une protection et une aide digne et prévisible qui répond à leurs besoins essentiels. Elle vient également combler les lacunes au niveau de la fourniture de services en faisant appel à des agences et à des partenaires spécialisés dans les domaines de la santé et de l'éducation dans les situations d'urgence.

Le volet «aide non humanitaire» s'inscrit dans le plus long terme et soutient les possibilités de subsistance et les perspectives socio-économiques et éducatives des réfugiés, ainsi que leurs perspectives en matière de santé. Il se concentre également sur les groupes vulnérables, par exemple en protégeant les femmes et les filles contre la violence sexuelle et sexiste et en améliorant l'accès aux soins de santé sexuelle et génésique.

Une attention particulière est accordée aux réfugiés et aux demandeurs d'asile non syriens. Les interventions au titre de la facilité visent toujours à englober les communautés locales accueillant des réfugiés.

D'un point de vue opérationnel, fin 2017, l'enveloppe totale de la facilité, soit 3 000 000 000 EUR, était engagée et avait fait l'objet de contrats²² dans le cadre de 72 projets²³. Les décaissements ont atteint plus de 1 850 000 000 EUR²⁴, ce qui correspond à 62 % de l'enveloppe totale, le solde devant être réglé pendant la mise en œuvre des projets au

²² Conformément au règlement financier, les dépenses administratives et le soutien technique, ainsi que le suivi, l'évaluation et l'audit, peuvent faire l'objet de contrats au-delà de 2017.

²³ Un projet attend toujours d'être contresigné.

²⁴ En ce compris les montants payés par le fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne, mais pas encore remboursés par le budget de l'UE.

titre de la facilité, et au plus tard avant la fin 2021. Tous les détails peuvent être consultés dans le tableau des projets en ligne²⁵.

L'assistance est disponible dans tout le pays, mais la mise en œuvre se déroule en très grande partie en dehors des camps, essentiellement dans les dix provinces les plus touchées - Istanbul, Sanliurfa, Hatay, Gaziantep, Mersin, Adana, Bursa, Kilis, Izmir, et Kahramanmaraş²⁶.

4.1 Aide humanitaire

L'aide humanitaire de l'UE est guidée par le consensus européen sur l'aide humanitaire de 2007²⁷, qui prévoit que l'UE, en tant qu'acteur humanitaire, adhère aux principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, tels que visés dans le traité de Lisbonne (article 214 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) et dans le règlement concernant l'aide humanitaire (n° 1257/96)^{28,29}.

Dans le cadre du volet humanitaire de la facilité, une somme de 1 389 000 000 EUR a été allouée et des contrats ont été passés avec 19 partenaires pour l'ensemble des 45 projets humanitaires, couvrant la fourniture de services de base, la protection, l'éducation et la santé. Un montant de 1 110 000 000 EUR a été décaissé à ce jour, en faveur de 1 561 940 réfugiés au total³⁰. Le plan de mise en œuvre humanitaire a été publié en mai 2017³¹. Quelques-uns des principaux résultats obtenus en 2017³² dans le domaine de l'aide humanitaire au titre de la facilité sont exposés ci-dessous.

Le filet de sécurité sociale d'urgence

L'UE a continué de répondre aux besoins des réfugiés très vulnérables sur le plan socio-économique au moyen du filet de sécurité sociale d'urgence. Ce dernier est un programme d'aide sociale humanitaire consistant en une carte de débit unique permettant de recevoir chaque mois des espèces à de multiples fins, sans restriction. Au mois de février 2018, près de 1,2 million de réfugiés avaient bénéficié de transferts en espèces mensuels dans le cadre du programme. En outre, la direction générale turque chargée de la gestion des migrations a vérifié, avec l'aide de la facilité, les données se rapportant à plus d'un million de Syriens sous protection temporaire vivant en Turquie. Cet exercice a permis à la Turquie, à l'UE et à ses partenaires d'apporter un soutien mieux ciblé à des personnes ayant besoin d'une protection.

Éducation dans les situations d'urgence

²⁵ https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/news_corner/migration_en

²⁶ La répartition des réfugiés syriens par province peut être consultée à l'adresse suivante: http://www.goc.gov.tr/icerik6/temporary-protection_915_1024_4748_icerik

²⁷ Déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis.

²⁸ Règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire.

²⁹ L'aide humanitaire de la Commission européenne repose sur des plans annuels de mise en œuvre humanitaire par pays. Le cadre de coopération entre la Commission et ses partenaires dans le domaine de l'aide humanitaire est défini par les accords-cadres financiers et administratifs et par les contrats-cadres de partenariat, conclus respectivement avec les organisations internationales et les organisations non gouvernementales.

³⁰ Y compris les réfugiés ayant bénéficié du filet de sécurité sociale d'urgence et ceux ayant bénéficié de programmes similaires antérieurs.

³¹ Disponible à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/echo/sites/echo-site/files/hip_turkey_2017_ver_2.pdf

³² Il est possible que les réfugiés aient bénéficié de plusieurs services; les chiffres totaux ne tiennent pas compte des éventuels chevauchements de ce type.

L'UE a poursuivi ses efforts pour faciliter l'accès des populations de réfugiés aux systèmes d'éducation formelle en réduisant les obstacles et en offrant aux enfants à risque les moyens de se rendre à l'école. Le programme des transferts conditionnels en espèces pour les dépenses d'éducation, lancé en 2017, est le programme d'éducation dans les situations d'urgence le plus important à ce jour à être financé par l'UE. Au mois de février 2018, les familles de plus de 266 000 enfants fréquentant l'école avaient bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du programme de transferts conditionnels en espèces pour les dépenses d'éducation. Par ailleurs, 6 683 enfants en moyenne par mois ont bénéficié d'une aide en matière de transport scolaire et 3 487 enfants réfugiés ont pu profiter d'activités d'éducation non formelle. Figurent parmi ce type d'activités des cours d'enseignement non formel en turc et/ou en arabe, des initiatives d'apprentissage à domicile et des groupes d'aide aux devoirs. Grâce à ces programmes, les enfants entreront plus facilement dans les systèmes d'éducation formelle au niveau approprié à leur âge.

Santé

L'UE s'est attachée à combler les lacunes éventuellement constatées dans la fourniture de services de soins de santé primaires, ainsi que dans la fourniture de services spécifiquement destinés aux réfugiés et aux autres personnes en situation préoccupante. Ce sont au total 311 447 consultations pour des soins de santé primaires qui ont été données à des réfugiés dans les provinces où ces derniers sont les plus nombreux. En outre, 17 913 femmes enceintes ont bénéficié de services de soins avant et après la naissance, 4 912 réfugiés ont pu bénéficier de soins de santé mentale et de soutien psychosocial et 5 228 réfugiés ont reçu des soins postopératoires et des soins de révalidation entre janvier et fin décembre 2017.

4.2 Aide non humanitaire

Dans le cadre du volet non humanitaire de la facilité, une somme de 1 611 000 000 EUR a été allouée et des contrats ont été passés pour l'ensemble des 27 projets³³, 747 000 000 EUR ayant été décaissés³⁴.

Les responsables de la programmation et de la passation de marchés ont rencontré un certain nombre de difficultés dans le domaine des infrastructures municipales, en particulier en ce qui concerne l'inclusion d'éléments liés aux crédits et aux prêts. Les projets en phase de développement n'étant pas mûrs, aucun soutien n'a pu, in fine, être dégagé au titre de la facilité en faveur des infrastructures municipales. Par conséquent, la mesure spéciale³⁵ adoptée en juillet 2016³⁶ a été modifiée à deux reprises en 2017. Les modifications, telles

³³ Un projet attend toujours d'être contresigné.

³⁴ Ce chiffre inclut aussi les décaissements qui ont été effectués dans le cadre de projets mis en œuvre par le fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne, mais qui n'ont pas encore été imputés au budget de l'UE.

³⁵ L'article 2, paragraphe 1, du règlement commun de mise en œuvre applicable à l'instrument d'aide de préadhésion autorise la Commission à adopter des mesures spéciales dans des cas dûment justifiés. Ces mesures spéciales sont adoptées sur avis favorable du comité de l'instrument d'aide de préadhésion et communiquées au Parlement européen et aux États membres.

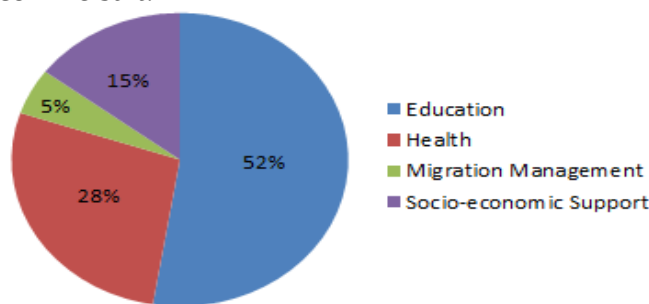
³⁶ C(2016) 4999 Commission Implementing Decision of 28.7.2016 adopting a Special Measure on education, health, municipal infrastructure and socio-economic support to refugees in Turkey, to be financed from the

qu'approuvées par le comité de l'instrument d'aide de préadhésion, ont suivi les mêmes principes que la mesure spéciale initiale.

De plus, le nombre de personnes faisant l'objet d'une procédure de retour étant plus faible qu'attendu, la mesure spéciale en matière de retour, adoptée en avril 2016³⁷, a été modifiée afin de renforcer les capacités de la direction générale turque chargée de la gestion des migrations en matière de gestion, d'accueil et d'hébergement des migrants et des personnes faisant l'objet d'une procédure de retour, tout particulièrement en ce qui concerne les ressources humaines et les infrastructures. Le champ d'application de la mesure spéciale a été élargi à l'ensemble des migrants rentrant chez eux au départ de l'UE.

En plus de la dotation directement gérée dans le cadre de l'instrument d'aide de préadhésion³⁸, le volet non humanitaire de la facilité apporte également son soutien à toute une série de mesures ascendantes, dans le cadre de 15 projets bénéficiant d'une enveloppe de 293 000 000 EUR au total au titre du fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne.

La ventilation des dotations par domaine prioritaire, aide humanitaire non comprise, s'établit comme suit:



Comme la majorité des contrats ont été signés vers la fin de 2017, la mise en œuvre de la plupart des projets n'a démarré qu'en 2018. Toutefois, certains projets ont déjà eu des effets considérables sur le terrain.

Éducation

L'UE soutient le système d'éducation à tous les niveaux, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, afin qu'une génération de jeunes ne soit pas sacrifiée.

Le principal pilier de l'aide à l'éducation allouée dans le cadre de la facilité est le projet «Promoting Integration of Syrian Children into Turkish Education System»³⁹, financé

General Budget of the European Union for the years 2016 and 2017 [C(2016) 4999 Décision d'exécution de la Commission du 28 juillet 2016 portant adoption d'une mesure spéciale en faveur des réfugiés en Turquie dans les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures municipales et du soutien socio-économique, à financer sur le budget général de l'Union européenne - en anglais uniquement].

³⁷ C(2016) 2435 Commission Implementing Decision of 19.04.2016 adopting a Special Measure on migrants returned to Turkey, to be financed from the general budget of the European Union [C(2016) 2435 Décision d'exécution de la Commission du 19 avril 2016 portant adoption d'une mesure spéciale relative aux migrants renvoyés en Turquie, à financer sur le budget général de l'Union européenne - en anglais uniquement].

³⁸ Les fonds de la facilité provenant de l'instrument d'aide de préadhésion sont gérés conformément aux règles relatives à l'action extérieure qui figurent dans la deuxième partie, titre IV, du règlement financier et de ses règles d'application. Pour de plus amples détails, voir le premier rapport annuel sur la facilité.

³⁹ PICTES est l'acronyme de «Promoting Integration of Syrian Children into Turkish Education System» (Promouvoir l'intégration des enfants syriens dans le système d'éducation turc).

par une subvention directe de 300 000 000 EUR et organisé avec le ministère turc de l'éducation nationale afin de promouvoir l'intégration des enfants syriens dans le système d'éducation turc. Dans le cadre de ce projet, 312 151 enfants se sont vu dispenser, depuis le 31 octobre 2017, une formation en langue turque par les 5 486 enseignants de cette langue employés dans le cadre du projet. 93 enseignants de langue arabe et 489 conseillers ont également été employés dans ce cadre. 10 085 enfants syriens non scolarisés ont bénéficié de cours de rattrapage en vue de faciliter leur entrée à l'école; 43 388 étudiants bénéficient actuellement de cours de rattrapage en continu, tandis que 32 351 enfants et jeunes peuvent profiter de services de transport scolaire. La distribution de produits de papeterie et de manuels a commencé pour 500 000 étudiants. L'objectif est également de soutenir le ministère et de renforcer ses capacités de mise en œuvre et de gestion.

Des activités financées par le mécanisme en faveur de l'éducation - tant dans le cadre du volet humanitaire de la facilité avec le programme des transferts conditionnels en espèces pour les dépenses d'éducation et le programme d'éducation dans les situations d'urgence, que dans le cadre du volet non humanitaire - par des organisations non gouvernementales et des agences des Nations unies viennent compléter le projet visant à promouvoir l'intégration des enfants syriens dans le système d'éducation turc. Une attention particulière est accordée aux programmes de soutien psychosocial et de cohésion sociale. Le Fonds des Nations unies pour l'enfance, par exemple, a déjà mené des programmes de ce type pour plus de 35 000 enfants, adolescents et jeunes.

En vue d'offrir aux réfugiés des perspectives dans l'enseignement supérieur, trois projets permettent à 332 étudiants d'obtenir une bourse universitaire, et il est prévu d'augmenter le nombre d'élèves bénéficiant d'une aide pour l'année académique 2018-2019.

Les interventions au titre de la facilité dans le domaine prioritaire qu'est l'éducation s'inscrivent dans une perspective à court, moyen et long terme. Avec le concours de la Kreditanstalt für Wiederaufbau et de la Banque mondiale, la construction et l'équipement de 125 structures en dur et de 50 écoles préfabriquées devraient bénéficier à 124 000 enfants réfugiés par an⁴⁰. La construction des premières écoles a commencé.

Santé

Le principal pilier de l'aide allouée au titre de la facilité dans le domaine prioritaire de la santé est le projet SIHHAT, financé par une subvention directe de 300 000 000 EUR et organisé avec le ministère turc de la santé afin de garantir l'accès des réfugiés aux services de soins de santé. Dans le cadre du projet SIHHAT, 12 centres de santé spécifiquement réservés aux migrants ont ouvert depuis le 31 décembre 2017, leur objectif étant d'améliorer les soins de santé primaires. Ces centres et les 86 autres déjà mis sur pied par le ministère avant le lancement du projet emploient 813 personnes. Les réfugiés ont bénéficié de 763 963 consultations pour des soins de santé primaires et 217 511 nourrissons d'origine syrienne ont pu bénéficier d'une couverture vaccinale complète⁴¹. Le projet SIHHAT devrait fournir des services de réadaptation centrés sur la santé mentale à pas moins d'un million de réfugiés. Il prévoit également des activités de planning familial, des actions de prévention des maladies transmissibles, le recrutement et la formation de personnel de santé, ainsi que des activités de sensibilisation.

⁴⁰ Les contrats viennent compléter un projet similaire de la Kreditanstalt für Wiederaufbau, financé par le fonds fiduciaire de l'UE à hauteur de 70 000 000 EUR, qui ne relève pas de la facilité.

⁴¹ Au 31 octobre 2017.

Dans le cadre d'une tentative visant à faciliter l'accès aux services de soins de santé à moyen et à long termes, la construction de deux hôpitaux, d'une capacité de 300 et 250 lits respectivement, a commencé à Kilis et à Hatay.

Soutien socio-économique

Le soutien socio-économique joue un rôle clé dans l'intégration des réfugiés dans la société turque et favorise l'indispensable cohésion sociale et économique. La barrière de la langue étant un obstacle majeur à une intégration effective, des cours de langue turque sont dispensés aux réfugiés dans le cadre de la facilité.

Afin d'améliorer l'aptitude à l'emploi des réfugiés et des membres vulnérables des communautés d'accueil et leur intégration sur le marché du travail, de nouveaux projets permettront l'organisation de cours de formation professionnelle pour 15 100 personnes, tandis que 7 400 personnes bénéficieront de séances d'aide à la recherche d'un emploi et de conseil. L'esprit d'entreprise sera encouragé, au moyen d'activités de soutien consultatif, y compris par l'octroi de micro-subventions.

Le soutien institutionnel apporté aux services de l'emploi renforce la capacité de l'agence turque pour l'emploi à fournir des conseils et une aide pour la recherche d'un emploi, ainsi que la capacité des systèmes du ministère turc de l'emploi et de la politique sociale à surveiller la délivrance de permis de travail et la prestation de services en matière d'emploi.

Les centres socioculturels financés par la facilité fournissent un large éventail de services, allant des cours de formation à des services d'information et d'orientation, en passant par des événements culturels et des événements de réseautage afin d'accroître la résilience et l'autonomie des réfugiés et des communautés d'accueil.

Gestion des migrations

La facilité a pris en charge les dépenses engagées aux fins de la gestion du retour (transport, hébergement) de 212 Syriens et de 1 076 non-Syriens, ainsi que pour le matériel logistique et les travaux dans un centre de rétention pour 750 personnes. Entre août 2017 et la fin octobre 2017, 16 733 migrants ont reçu une aide au titre de la facilité dans des centres de rétention.

La facilité a également contribué à renforcer les capacités des garde-côtes turcs en matière d'opérations de recherche et de sauvetage. Six bateaux ont été livrés et 939 garde-côtes turcs se sont vu dispenser une formation sur les normes humanitaires pour la gestion des frontières maritimes.

5. Suivi & évaluation et audit

5.1 Suivi & évaluation

L'avant-projet de cadre de résultats de la facilité a été présenté au comité directeur en mars 2017, donnant le coup d'envoi du suivi au niveau de la facilité. Le premier cycle de suivi a été lancé en mai 2017 sous la forme d'un exercice pilote, avant d'être suivi par trois autres cycles dans le courant de l'année 2017. Parallèlement, la Commission a adopté une mesure d'appui pour le suivi, l'évaluation, l'audit et les besoins de communication de la facilité, pour un montant de 14 300 000 EUR.

Les conclusions du suivi ont été présentées au comité directeur en juin 2017 et en novembre 2017. Le cadre de résultats fait actuellement l'objet d'une révision en fonction des

données provenant des quatre cycles de suivi, de manière à fournir des mises à jour complètes au comité directeur en 2018 et au-delà.

Le système de suivi de la facilité devrait bénéficier de l'appui technique d'une plateforme de suivi en ligne, laquelle devrait faciliter l'agrégation et l'analyse des données⁴², ainsi que la visualisation des progrès. Cette plateforme devrait être pleinement opérationnelle d'ici la mi-2018.

Parallèlement, une assistance technique est en cours de mobilisation pour faciliter l'intégration de divers composants du mécanisme de suivi et contribuer à remplir les obligations de suivi sur le terrain figurant dans les contrats en gestion directe.

Tous les éléments du système complet de suivi de la facilité devraient être pleinement opérationnels dans le courant de 2018. La prochaine étape consistera à lancer les travaux d'évaluation de la facilité.

5.2 Audit

La Cour des comptes européenne a lancé officiellement son audit de la performance de la facilité le 17 octobre 2017. Son rapport final devrait être publié d'ici la fin de l'année 2018. L'audit porte sur la complémentarité de l'aide fournie au titre de la facilité, ses résultats concrets et son suivi, ainsi que sur une sélection de projets humanitaires.

En tant que partie intégrante du budget général de l'Union européenne, la facilité est soumise à la surveillance financière du Parlement européen et du Conseil.

6. Communication et visibilité

Dès la création de la facilité, la visibilité et la communication ont constitué des priorités fondamentales. La facilité joue un rôle majeur en transmettant le message selon lequel l'UE n'a de cesse d'apporter une aide importante aux réfugiés et aux communautés d'accueil en Turquie.

La coopération avec les institutions turques est très bonne, et plusieurs événements à haute visibilité, organisés conjointement, tels que des cérémonies d'ouverture en présence de membres de la Commission européenne, ont rencontré un réel succès. Ces événements ont bénéficié d'une large couverture médiatique, tant en Turquie qu'à l'étranger. Par exemple, le lancement du projet SIHHAT a été couvert par plus de 100 articles dans les médias turcs, qui ont été lus par 7,7 millions de personnes. Un voyage de presse, associé à une cérémonie d'inauguration du chantier d'écoles préfabriquées, a été organisé dans le sud-est de la Turquie en novembre 2017 et a fait l'objet d'une large couverture médiatique⁴³.

La Commission a élaboré une stratégie de communication au début de l'année 2017. Elle sert de cadre général pour les activités de communication et les outils produits au titre de la facilité à ce jour, et vise à renforcer la visibilité des actions financées par la facilité. Depuis le déploiement de la stratégie, plusieurs supports de communication ont été produits afin d'illustrer l'objectif et les principales activités de la facilité.

La facilité a sa propre page web⁴⁴, qui comporte une carte interactive des projets mis en œuvre à ce jour et un tableau descriptif détaillé des projets réalisés au titre de la facilité. La page web

⁴² Avec une ventilation par sexe, âge, handicap (si possible et le cas échéant) et situation géographique.

⁴³ La visite a été couverte par plus de 500 organes de presse.

⁴⁴ https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/news_corner/migration_en

de la délégation de l'Union européenne en Turquie consacrée à la facilité⁴⁵ comptabilise quelque 4 890 vues depuis son lancement en janvier 2017.

La Commission a conçu tout un éventail de supports de communication sur papier et en ligne. Des bulletins d'information ont été distribués au comité directeur, tandis que des fiches d'information illustrant les activités de la facilité ont été publiées tout au long de l'année sur les réseaux sociaux. Les partenaires et le personnel de l'UE ont produit 36 récits sur des blogs et monté quelque 54 vidéos sur divers projets menés au titre de la facilité⁴⁶. Plusieurs films ont été tournés afin de promouvoir les projets au titre de la facilité, axés sur des histoires à dimension humaine, publiés sur Youtube et partagés sur les réseaux sociaux et le site internet de la délégation de l'UE, en anglais et en turc⁴⁷. Plusieurs vidéos à dimension humaine ont également été montées et seront publiées lors d'occasions se déroulant dans ce cadre⁴⁸. La Commission a par ailleurs publié 21 communiqués de presse et la délégation de l'UE à Ankara 19 autres au niveau local⁴⁹. Plus de 350 articles sur la facilité ont vu certains de leurs éléments repris dans la presse turque et les médias turcs sur le web.

7. Conclusions et étapes suivantes

Des contrats ont été passés pour l'intégralité de l'enveloppe opérationnelle de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie. La facilité a déjà fourni aux réfugiés et aux communautés d'accueil du pays l'aide dont ils avaient tant besoin. Les prochaines étapes consistent à:

- mettre effectivement en œuvre tous les projets prévus au titre de la facilité en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil, conformément aux principes de bonne gestion financière;
- déployer pleinement le système de suivi de la facilité en 2018;
- mettre en œuvre les activités de communication relatives à la facilité; et
- organiser des réunions du comité directeur à intervalles réguliers. La prochaine réunion est prévue dans le courant du printemps 2018.

⁴⁵ <https://www.avrupa.info.tr/en/eu-response-refugee-crisis-turkey-710>

⁴⁶ À titre d'exemple, une vidéo sur la facilité mettant en scène un centre de protection de l'enfance à Ankara a été visualisée par plus de 300 000 personnes.

⁴⁷ https://www.youtube.com/watch?time_continue=5&v=qRVSqKYeZKE

⁴⁸ Voir par exemple: <https://www.youtube.com/watch?v=57bSP91KqnY>

⁴⁹ Tous les communiqués de presse relatifs à la facilité peuvent être consultés dans la base de données «Rapid» qui regroupe tous les communiqués de presse de la Commission européenne, à l'adresse suivante: <http://europa.eu/rapid/search.htm>